

MAIRIE DE DOUAINS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 26 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six novembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du vingt novembre 2019, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Madame COUÂNON Catherine, Maire, suite à la non atteinte du quorum à la réunion du 19 novembre 2019

ETAIENT PRESENTS :

Mme Catherine COUÂNON, Maire

MM, Vincent LEROY (arrivé à 20h10), Bernard UGUEN (arrivé à 20h10), Ulric SERRANO adjoints

MM Jean-Louis GUETTARD

Etaient absents excusés :

MM Philippe UHGETTO ayant donné pouvoir à Vincent LEROY, Dominique TIRON,

Mme Sandrine PRUNIER BOSSION

Etait absent non excusé :

M Philippe MARIE,

Jean-Louis GUETTARD a été élu secrétaire de séance,

Le compte rendu du 14 octobre 2019 est validé.

Monsieur Serrano souhaite ajouter un correctif malgré son absence lors du conseil municipal du 14 octobre 2019. Une personne est intervenue pour signaler que monsieur Serrano aurait répondu à sa demande concernant les travaux du cimetière « que la mairie n'avait pas reçu de devis, la raison pour laquelle les travaux ne sont pas démarré » Monsieur Serrano informe qu'il se souvient bien avoir répondu à cette personne, qu'on avait bien les devis et que les travaux seraient faits.

Madame Le Maire demande l'ajout de 3 délibérations au conseil Municipal :

- Une décision modificative
- Deux délibérations

Les élus valident donc l'ajout des 3 délibérations à l'ordre du jour

DELIBERATIONS

- Décision modificative (delib. 48-2019)

Messieurs Uguen et Leroy, n'ont pas participé au vote de cette délibération (arrivés à 20h10)

Madame Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire une décision modificative afin de pouvoir payer les charges et factures du chapitre 65

Madame Le Maire propose :

Crédit à ouvrir :

Dépenses de fonctionnement, chapitre 65, article 65541 : + 6 607.00 €

Crédits à réduire :

Dépenses de fonctionnement, chapitre 022, dépenses imprévues : -5 000.00 €

Dépenses de fonctionnement, chapitre 011, article 615232 : -1 607.00 €

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

- Plan de financement pour l'appel à projet DETR 2020 et de subvention (delib.49-2019)

Madame Le Maire informe le conseil municipal que la mise aux normes des accès aux personnes à mobilités réduites dans la commune a été présentée à l'appel à projet DETR 2020.

Pour clôturer le dossier de demande de subvention, il est nécessaire de délibérer sur le plan de financement suivant :

	Montant HT	% financement
Devis Gagneraud	34 510.73 €	
Devis SARL Paulo et Xavier	50 781.90 €	
Total du Projet	85 292.63 €	
Subvention DETR	34 115.00 €	40%
Commune	51 177.63 €	60%

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de financement DETR et le plan de financement proposé.

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

- Modification des statuts de la SNA (delib.50-2019)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-17 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DÉLE/BCLI/2019-10 du 17 avril 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu la délibération n°CC/19-130 du conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération en date du 26 septembre 2019, portant modification statutaire, notifiée aux communes par courrier du 27 septembre 2019 ;

Après en avoir délibéré,

4 voix POUR et 2 voix CONTRE (M. Leroy et Uhgetto)

DECIDE

Article 1 : D'approuver les statuts modifiés de Seine Normandie Agglomération, tels qu'annexés à la présente délibération.

Article 2 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 3 : La présente délibération sera affichée, publiée au recueil des actes administratifs et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Président de Seine Normandie Agglomération.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

SNA

Appel à projet, fond de concours 2020

La SNA a pris contact auprès de la secrétaire, pour l'appel à projet, madame Le Maire informe qu'il faut choisir un seul projet.

Le projet retenu est le changement de la chaudière avec la possible intervention de subvention par le SIEGE et en partenariat avec la SNA pour monter le dossier en contrepartie financière, nous sommes en attente de retour du service SNA concerné.

FINANCES

Madame le Maire demande aux élus s'ils veulent aborder un point particulier sur les finances. Aucune demande.

URBANISME

- Recrutement d'un avocat (delib. 51-2019)

Madame le Maire a rencontré, avec Messieurs Guettard et Vickoff, un avocat spécialisé en urbanisme, Maître BOYER.

Un point a été fait sur :

- L'historique avec SNA
- Les incohérences dans les dossiers

L'avocat se donne 1 mois pour étudier notre dossier.

Le coût de cette intervention serait estimé à environ 4 000 € HT

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de recrutement de cet avocat.

- Urbanisme sur la commune

Madame Le Maire informe que la mairie rencontre des difficultés avec le service IDS. Un courrier, reçu dernièrement informe que le service est de nouveau en sous-effectif, et que les dossiers ne seraient pas tous traités. Mail reçu :

« Dans un souci de priorisation et de gestion efficiente des délais d'instruction, nous vous informons que les dossiers de déclarations préalables de travaux n'ayant pas d'enjeux et ne faisant pas l'objet de prescriptions particulières (dossiers hors PPR, voirie départementale, risque inondation, etc.) ne donneront pas lieu à la rédaction d'un arrêté de non-opposition.

Toutefois, les dossiers concernés feront l'objet d'une étude par vos instructeurs, qui vous informerons par mail du classement « tacite » du dossier. Vous pourrez alors délivrer aux pétitionnaires un certificat d'accord tacite au terme du délai d'instruction. Par ailleurs, nous vous remercions de bien vouloir nous informer, lors de votre transmission de dossier, si ce dernier présente un enjeu particulier pour votre commune afin que vos instructeurs puissent en tenir compte dans le cadre de l'instruction et rédiger si nécessaire un arrêté. Cette situation devrait perdurer jusqu'à l'arrivée de notre nouvel instructeur à la fin du mois de janvier prochain. »

Monsieur Serrano, demande si ces avis tacites seront facturés, vu qu'ils ne seront pas étudiés...

Et s'il est possible de revenir sur la convention signée avec le service IDS au vu des difficultés rencontrées lors d'instruction de dossiers d'urbanisme.

Monsieur Leroy, informe que pour lui tous les dossiers n'ont pas nécessité d'être envoyés au service instructeur, mais peuvent être instruit en interne à la mairie. Madame Le Maire va se renseigner pour ces interrogations.

BILAN COMMISSIONS

- SIVOS

o Réunion du 13 novembre 2019

Les chauffages de l'école vont être prochainement changés.

Il a été soulevé qu'il y avait un gros problème de communication au sein du SIVOS.

Le SIVOS s'interroge sur la continuité à accepter les dérogations scolaire. La question soulevée et de savoir si le SIVOS continue à laisser partir les élèves dans un autre établissement scolaire au risque de voir les effectifs diminuer et engendrer une fermeture de classe.

La question est posée au conseil municipal, qui demande l'arrêt des acceptations de dérogations scolaires (sauf pour le privé). Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet.

Monsieur Leroy dit que le Président du SIVOS devrait demander aux Maires de chaque commune leur avis sur les demandes de dérogation lorsque cela concerne un enfant de leur commune. Madame le Maire est d'accord avec Monsieur Leroy que chaque commune devrait donner sa position.

Monsieur Leroy qu'il y ait des problèmes au sein de l'école et que la mairie devrait faire un signalement. Madame le Maire informe que les signalements doivent être fait sur des faits et non sur des dires.

Suite à un contrôle, il a été remarqué que la VMC était défectueuse. Dans l'attente du changement de celle-ci, une aération des classes est faite régulièrement par les enseignantes. Il est demandé que les gouttières de l'école soient réparées, une demande de devis est en cours.

- Commission travaux

Le défibrillateur doit être installé semaine 49 sur le mur côté route de la mairie.

Les travaux d'embellissement autour du monument aux Morts sont en cours, Monsieur Serrano a dessiné une idée d'aménagement qu'il va envoyer à monsieur Leroy.

Le panneau d'entrée d'agglomération au hameau de Gournay va être prochainement commandé, cette facture ne sera pas remboursée par l'assurance car les actes de vandalisme ne font pas partis du contrat.

Monsieur Serrano demande s'il est possible de mettre un stop à l'intersection du chemin des Allain car c'est très dangereux, et faire des places de stationnements afin que les véhicules ne stationnent plus sur le trottoir route de Gournay. Monsieur Leroy va demander à la DRT de faire une étude de faisabilité.

Monsieur Leroy informe que l'entreprise SOGETREL a fait des travaux rue des Métréaux avant la date d'autorisation écrite dans l'arrêté de circulation, de plus ils ont laissé la route en très mauvais état.

Monsieur Leroy demande à être vigilant sur les demandes d'arrêté car ce n'est pas aux sous-traitants de faire les demandes de travaux.

Madame Le Maire informe qu'il y a des trous au carrefour de la rue de la plaine et de la RD533, à vérifier et téléphoner à la DRT si besoin.

Monsieur Leroy demande aussi qu'une rencontre soit fixée à la mairie avec madame Barral Leclerc.

Madame Le Maire rappelle qu'il faut téléphoner à la société qui a mis en place les radars pédagogiques pour un contrôle.

Monsieur Leroy va demander un devis pour la pose d'un filet au terrain de foot pour le pas abimer les clôtures des propriétaires aux abords du terrain de foot.

Réunion SIEGE : la commune a été retenue pour le passage au LED sur 30 points lumineux rue du Village et place de l'Eglise.

CCAS

Madame Prunier Bossion a envoyé sa démission pour son poste de vice-présidente du CCAS.

Madame Le Maire informe les élus qu'il est nécessaire de remplacer Madame Prunier Bossion

Monsieur LEROY Vincent et Monsieur SERRANO propose leur candidatures. Elles sont acceptées à l'unanimité par le conseil municipal.

CEREMONIE

La cérémonie du 11 novembre a réuni environ 30 personnes. Monsieur Serrano trouve dommage qu'il n'y ait que 2 conseillers de présents. Les enfants de l'école n'étaient pas présents cette année.

DIVERS

Monsieur Uguen demande que la SNA soit contactée pour les informer que le bus de la ligne du collège de Cervantès arrive en retard tous les matins.

Madame Le Maire annonce qu'elle se représente pour les élections de 2020.

Monsieur Serrano informe qu'il ne renouvelle pas sa candidature aux prochaines élections.

Monsieur Leroy informe qu'il se présente mais sur une liste opposée à madame Le Maire.

Madame Le Maire a contacté le représentant Mc Arthur Glen pour avoir une présentation du projet, une réunion publique est prévue le 17 décembre à 20h30

Les vœux du Maire auront lieu le 18 janvier 2020 à 18h30.

Monsieur Guettard demande s'il est possible de mettre des dates fixes pour les prochains conseils par exemple tous les premiers mardis de chaque mois.

Fin de la séance 23h45

Le maire
Catherine COUÂNON

